VILLE DE CLISSON

2026

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°130-2026	MOYENS GENERAUX MARCHE DE TRAVAUX • **Avenant n° 1 au marché n° 2026-31- Prestations de petits travaux urgents**

Le Maire,

VU le Code de la Commande Publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 02 juillet 2026, portant délégation du Conseil municipal au Maire en termes de « marchés publics » ;

Vu la décision n° 86-2026 attribuant le marché n° 86-2026 à la société AM'TP CONCEPT (49600) ;

CONSIDERANT la nécessité de prolonger la durée du marché d'un mois ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **APPROUVE** la passation d'un avenant de prolongation n° 1 au marché n° 2026-31 ;

Article 2. **CHARGE** le Pôle "Moyens Généraux", le Pôle "Services Techniques", Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public assignataire de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 3. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 29 octobre 2026

Par délégation du Conseil municipal,
Laurence LUNEAU
Maire

VILLE DE CLISSON L.-Atl.

Décision transmise à la Préfecture
le 03/11/2026

Affichée
le 03/11/2026

Accusé de réception en préfecture
044-214400434-20261029-130-2026-CC
Date de télétransmission : 03/11/2026
Date de réception préfecture : 03/11/2026